

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DVD 14 - DAE Subventions (34 000 euros) et conventions avec l'association Wimoov.

M. David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Wimoov une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de 24 000 euros et une convention d'équipement de 10 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David Belliard au nom de la 3ème Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Wimoov d'une part, une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d 24 000 euros et d'autre part, une convention d'équipement de 10 000 euros. Le texte de ces convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 34 000 euros est attribuée à l'association Wimoov (n° SIMPA : 18534, n°dossiers: 2020_06866 et 2020_09827).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement et au budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO